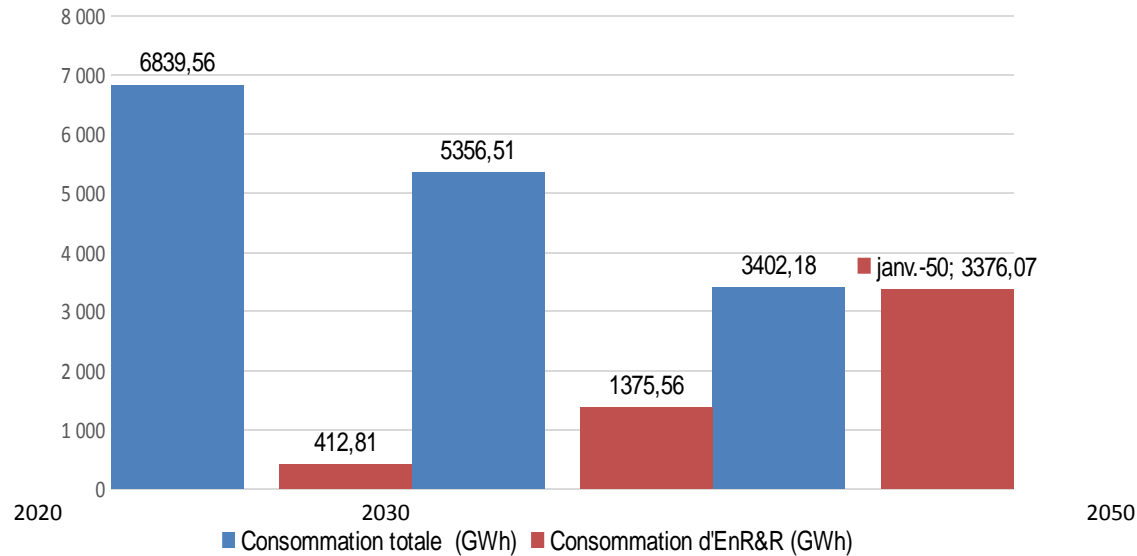


PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ET PLUI



Orléans Métropole 100 % renouvelable en 2050

Schéma directeur 2030-2050 – Métropole 100% renouvelable Situation énergétique du territoire

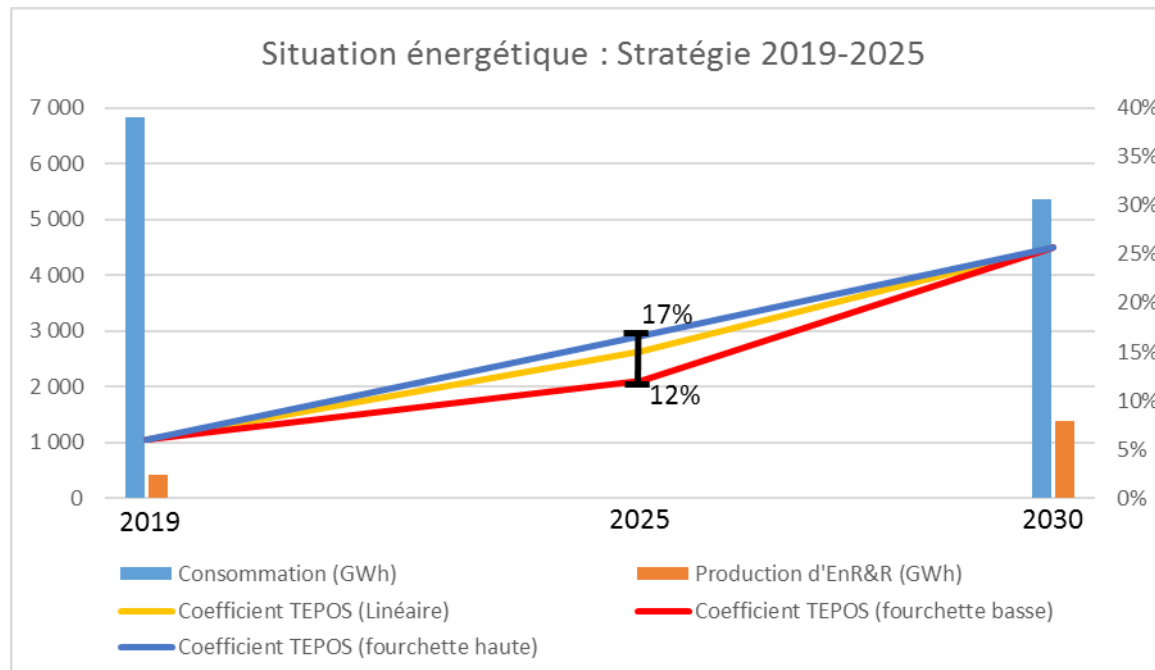


Adopté en conseil métropolitain de janvier 2018
100% conforme au Plan Climat National

En 2050 :

- Réduction de **50%** des consommations d'énergie
- Multiplication par **8** des productions d'ENR&R
- Réduction de **75%** des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction de **50 à 90%** des émissions de polluants atmosphériques
- Territoire adapté aux évolutions climatiques

A L'ÉCHELLE DU PCAET : 2019- 2025



En 2025 :

- Réduction de 12% des consommations d'énergie
- Multiplication par 2 à 2,5 des productions d'ENR&R
- 12 à 17% d'EnR&R dans le mix énergétique
- Réduction de 17% des émissions de GES
- Réduction de 10 à 65% des émissions de polluants atmosphériques
- Réduction des principales vulnérabilités climatiques (*ressource en eau, infrastructures, Ilot Chaleur Urbain, biodiversité et agriculture*)

LE POSITIONNEMENT DU PCAET 2019-2025

Constat initial : le territoire d'Orléans Métropole manque encore de connaissances/compétences et ne dispose pas d'un cadre qui permettrait de coordonner la démarche de transition énergétique et climatique du territoire.

- >> Capitaliser et s'appuyer sur les actions déjà engagées
- >> Importance d'une montée en compétence globale du territoire dans une vision systémique.
- >> Un premier PCAET s'appuyant principalement sur **des actions de fond structurantes** et **quelques actions emblématiques** pour assurer une bonne visibilité et mobilisation.
- >> **Sans perdre de vue l'enjeu d'un PCAET** : diminuer les consommations énergétiques et les émissions GES/PES, développer les EnR, s'adapter au changement climatique => **enjeu d'efficacité des actions**
- >> **Un enjeu de financement... mais pas seulement** : transition de compétences, de clé de lecture des politiques engagées, d'engagement de la société.



PCAET : 6 AXES STRATÉGIQUES POUR RÉPONDRE AUX PRIORITÉS DU TERRITOIRE



AS1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements



AS2 : Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés



AS3 : Aménager le territoire dans la logique d'un TEPOS résilient aux changements climatiques et visant l'amélioration de la qualité de l'air



AS4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé



AS5 : Adapter l'organisation d'Orléans Métropole et accompagner le changement



AMÉNAGER LE TERRITOIRE DANS LA LOGIQUE D'UN TEPOS RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET VISANT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (9 ACTIONS)



Action n°11 Inclure un volet qualité de l'air dans les études d'impact et les évaluations environnementales des projets d'urbanisme et de planification



Action n°12 Intégrer au référentiel de la ville durable aux politiques énergie/air/climat/transports



Action n°13 Inscrire des prescriptions dans le PLUi favorables à aux enjeux Energie/climat



Action n°14 Préserver les espaces forestiers et utiliser les friches pour l'aménagement



Action n°15 Consolider la trame verte et bleue pour une stratégie biodiversité impactante



Action n°16 Préserver une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement



Action n°17 Poursuivre la gestion du risque d'inondation (stratégie Val Orléanais de gestion du risque inondation, schéma directeur de lutte contre le ruissellement et gestion des crues...)



Action n°18 Créer un observatoire des risques climatiques



Action n°19 Accompagner à la conversion des modes de chauffages polluants

L'ARTICULATION DES DOCUMENTS DE

PLANNIFICATION

SCOT

PCAET

PLUi

En cours de révision,
Projet arrêté en juillet
2018. Approbation
définitive au printemps/
été 2019.

Valide l'ambition d'un
territoire à énergie
positive, résilient,
conformément au projet
métropolitain.

Fixe le cap

En cours de production :

- diagnostic, ambition
moyen/long terme : fait
- Ambition de court
terme (= 6 ans) définie
- Plan d'actions et
dispositif dévaluation en
finalisation

Arrêt du projet en janvier
2019 pour approbation
définitive à l'automne 2019

Donne le mode d'emploi

Démarche engagée
Objectif d'arrêter le
projet (sans vote) avant
les élections municipales
de 2020. PADD approuvé
mi-2019.

**Cadre la mise en œuvre
opérationnelle**

PCAET ET PLUI

Un engagement à 2 niveaux :

- ✓ Un cadre pour accompagner la montée en compétence du territoire à travers un outil non « réglementaire » : **le référentiel de la ville durable**
- ✓ Un **PLUi** pour poser nos « exigences » : incitatif, facilitant, contraignant...

Méthode :

- Un co-portage par la Direction Environnement en charge du PCAET et la Direction de l'Urbanisme en charge du PLUi
- L'association des référents urbanisme des communes au sein d'un Cotech
- L'appui d'un bureau d'études en groupement urbanisme/ climat-énergie / juristes + appui du CEREMA

Des temps projets variables :

Restreint pour les productions nécessaires au PLUi

Long pour le référentiel

Un portage politique complexe : croisement de sujets très techniques, difficultés d'appropriation => il est parfois + simple de faire « comme avant »!

Le poids des lobbies

LE RÉFÉRENTIEL DE LA VILLE DURABLE

Cadre méthodologique :

- P Pour structurer la démarche du pré-projet à l'exploitation fonctionnelle
- P Pour faciliter l'aide à la décision politique
- P Pour éviter de tout ré-inventer à chaque nouveau projet
- P Pour faciliter la démarche projet, en transversalité
- P Pour s'évaluer et se comparer
- P Pour nous permettre un positionnement sur des appels à projets externes

Document transposant les politiques sectorielles « environnement » en principes d'aménagement du territoire :

Définition d'un objectif => *ex : réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain*

Définition de valeurs ou d'actions de référence => *ex : limiter la minéralisation des espaces*

Définition d'indicateur d'évaluation => *coefficient de minéralisation*

Renvoi vers des outils guides => *ex : fiches de retour d'expérience, lieux de référence, guide de gestion durable des espaces verts*

Production d'une matrice globale : aide méthodologique pour le porteur de projet, outil d'évaluation objective de la performance DD du projet

LA DÉMARCHE PLUI « PCAET COMPATIBLE »

Un passage en revue du champ des possibles, croisant documents du PLUi et thématiques du PCAET :

- L'intégration des dispositions législatives et réglementaires, conformément aux obligations de prise en compte ou de compatibilité d'autres documents de planification
- Des propositions de rédaction pour le rapport de présentation, le PADD, les OAP (thématiques et sectorielles) et les dispositions du règlement (écrit et graphique).

En scénarisant l'ambition :

- ✓ Identifier, évaluer les potentialités et limites de la déclinaison des objectifs dans le PLU
- ✓ Formuler des propositions de rédaction et de formulation du PLUi par niveau d'ambition, c'est-à-dire selon une gradation dans les rédactions proposées

=> Sous forme d'un tableau s'inscrivant dans le prolongement des travaux du CEREMA,
permettant :

- D'identifier les différents outils du PLUi mobilisables,
- De proposer des éléments de rédaction correspondant .

UNE VISION SYSTÉMIQUE

La mobilisation autour d'un PLUi « PCAET compatible » doit s'inscrire dans une vision globale

- Cette démarche est nécessaire mais n'est pas suffisante en soi
- Il faut disposer d'une **cohérence dans les politiques** portées à l'échelle du territoire pour faciliter l'adhésion et obtenir des résultats
- La montée en compétence des acteurs sur les enjeux climatiques et énergétiques est longue :
 - ✓ Ne pas espérer, ne pas vouloir un 1^{er} PLUi « exemplaire » sur le sujet
 - ✓ **Nécessité d'accompagner le territoire** dans un éventuel niveau d'ambition revu à la hausse : pédagogie, formation de ceux qui « font » la ville, outils d'accompagnement de la population (=> rôle d'appui par exemple d'un espace info énergie ou d'une plate-forme de rénovation énergétique orientés sur le logement, quid du secteur tertiaire par exemple), dispositifs d'évaluation pour objectiver les impacts ...



MERCI DE VOTRE ATTENTION

natacha.billet@orleans-metropole.fr